



Déclaration du demandeur

Instructions

- Veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque bénéficiaire et écrire lisiblement pour éviter un retard de traitement.
- Si plus d'un parent/tuteur présente une demande de règlement au nom d'un mineur, veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque parent/tuteur.
- La preuve de décès doit être annexée au présent formulaire.
- Si le montant de la demande de règlement est de **10 000 \$ ou plus** pour une police non enregistrée (police ou régime non enregistrée, ou d'une rente à constitution immédiate non enregistrée), remplissez ces exigences supplémentaires :
 1. Fournissez les renseignements sur le demandeur à la section **2.5**.
 2. Dans le cas d'une succession, d'une fiducie, d'une société ou d'une autre entité :
 - Joignez un *Questionnaire à l'intention des bénéficiaires/prestataires qui sont des entités (F70-0681)*
 - Dans le cas d'une succession, fournissez une copie du dernier testament du défunt, s'il existe.
 3. Si le montant de la demande de règlement est de **100 000 \$ ou plus**, joignez un formulaire *Détermination du statut de personne politiquement vulnérable (PPV) (F17-8294)* dûment rempli.

1. Renseignements sur l'assuré décédé

Numéro(s) de police		Nom de la personne décédée (prénom, second prénom, nom de famille)	
Date de naissance (jour/mois/année)	Date du décès (jour/mois/année)	Numéro d'assurance sociale	
Lieu du décès			
Cause du décès			

1.1 Veuillez répondre aux questions suivantes dans le cas de polices d'assurance vie seulement

Date du premier diagnostic, si le décès est attribuable à une maladie (jour/mois/année)	Date d'apparition des premiers symptômes/signes (jour/mois/année)
---	---

La personne décédée fumait-elle ou faisait-elle usage de produits de tabac?

Non

Oui; dans ce cas, veuillez répondre aux questions suivantes :

Indiquez la quantité par jour :

Cigarettes	Pipe	Autres produits de tabac (nom et quantité)
------------	------	--

Date de début (jour/mois/année)	Date d'arrêt (jour/mois/année)
---------------------------------	--------------------------------

2. Renseignement sur le demandeur à l'appui de la demande

2.1 En quelle qualité ou à quel titre de demandeur réclamez-vous les sommes dues au titre de l'assurance?

- Bénéficiaire, présentant une demande pour vous-même (particulier, société, organisation non constituée en société, organisme de bienfaisance)
- Parent/tuteur, présentant une demande pour une personne mineure
- Liquidateur/administrateur/exécuteur/héritier, présentant une demande pour la succession
- Fiduciaire, présentant une demande pour une fiducie comme bénéficiaire
- Titulaire d'une procuration / mandataire, présentant une demande pour un bénéficiaire
- Curateur/tuteur public, ou tuteur aux biens par nomination judiciaire, présentant une demande pour un bénéficiaire
- Autres demandeurs:

2.2 Renseignements sur le bénéficiaire, remplir le cas échéant

Nom complet de la personne, de la succession ou de l'entité		
Date de naissance (jour/mois/année)	Numéro d'assurance sociale ¹	Lien avec la personne décédée au moment du décès
Numéro d'appartement ou de bureau	Adresse (numéro et rue)	
Ville	Province/état	Code postal/ZIP
Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique du domicile.		
Numéro de téléphone	Adresse courriel	Avez-vous 18 ans ou plus? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

2.3 Si le bénéficiaire est une société ou une autre entité

Numéro d'entreprise fédéral (NE) à des fins fiscales ¹	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) à des fins fiscales ¹
À titre de demandeur au nom de la société ou d'une autre entité, êtes-vous un signataire autorisé? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Indiquez votre nom et votre titre

2.4 Remplir si la demande est soumise au nom d'un bénéficiaire

Si vous avez indiqué à la section **2.1** que vous êtes exécuteur/liquidateur, vous pouvez seulement présenter une demande à ce titre, pour la succession.

Nom complet du demandeur, comme indiqué à la section 2.1		
Numéro d'appartement ou de bureau	Adresse (numéro et rue)	
Ville	Province/état	Code postal/ZIP
Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique du domicile.		
Numéro de téléphone	Adresse courriel	

¹ Dans la mesure où vous y consentez, nous utiliserons votre NAS, NE ou NEQ strictement à des fins fiscales. En vertu de la loi, ce numéro est exigé aux fins de déclaration fiscale.

2. (suite)

2.5 Vérification de l'identité pour les demandes de règlement de 10 000 \$ ou plus visant une police non enregistrée – pour les montants moins élevés, ou réclamation d'assurance vie, passer à la section 3

Pour une succession, une fiducie, une société ou une autre entité, remplissez le *Questionnaire à l'intention des bénéficiaires/prestataires qui sont des entités (F70-0681)*. Cette section n'a pas à être remplie par une personne désignée comme fiduciaire d'un bénéficiaire par l'entremise d'un testament ou au moyen d'un de nos formulaires.

Si vous, le demandeur, faites partie des personnes suivantes, remplissez la section *Renseignements permettant de vérifier l'identité* ci-dessous :

- Bénéficiaire
- Détenteur de procuration / mandataire soumettant une demande de règlement en cas d'incapacité du bénéficiaire – fournissez vos renseignements permettant de vérifier l'identité
- Détenteur de procuration / mandataire soumettant une demande de règlement pour un bénéficiaire qui est apte – fournissez les renseignements permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire

Renseignements permettant de vérifier l'identité

Profession	Date de naissance, si elle n'est pas fournie à la section 2.2 (jour/mois/année)
------------	---

Si le conseiller n'est pas en mesure de vérifier l'identité en personne au moyen d'une pièce d'identité authentique, valide avec photo délivrée par le gouvernement, ne remplissez pas la section relative à l'identification ci-dessous. Veuillez plutôt remplir le formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo (F46-10771)*.

Choisissez un type de pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement :	
<input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Passeport	
<input type="checkbox"/> Autre (excluant les cartes d'assurance-maladie) :	
Numéro du document	Compétence (province, pays)
Date de délivrance (jour/mois/année)	Date d'expiration (jour/mois/année)

3. Directives concernant le règlement

3.1 En l'absence de directives, le règlement sera effectué par chèque par défaut

- Chèque
- Transfert électronique de fonds (TEF) à un compte bancaire canadien – joindre un chèque annulé ou un formulaire bancaire électronique
- Transfert à un placement existant – numéro de police²:
propriétaire, si ce n'est pas vous :
- Lorsque ma prestation de décès est affectée à une police de fonds distincts qui ne comporte que l'option avec frais d'acquisition différés (FAD), je reconnais avoir reçu de mon conseiller le document *Information sur les cotisations dans des fonds avec FAD (F99-818836)*.
- Transfert à un nouveau placement – numéro de la demande :
- Transfert à un régime existant de Quadrus plan – numéro plan de régime :
propriétaire, si ce n'est pas vous :
- Transfert à un nouveau régime de Quadrus plan – numéro plan de régime :
- Continuation du service de la rente et/ou versements au titre d'un FERR
- Transfert au titulaire successeur de CELI
- Autres directives :

² Il n'est plus possible de verser des primes aux polices de fonds distincts auxquelles une option de garantie de revenu viager a été ajoutée.

4. Protection des renseignements personnels

Protection de vos renseignements personnels. À la Canada Vie, nous sommes soucieux de protéger vos renseignements personnels et de respecter votre vie privée. Les renseignements personnels sont des informations qui, seules ou combinées à d'autres, permettent d'identifier une personne. Ils comprennent notamment votre nom et adresse, ainsi que d'autres informations plus sensibles, comme des renseignements médicaux et financiers. Sont compris, le cas échéant, des renseignements sur d'autres personnes, comme votre époux, votre conjoint de fait et vos enfants.

Comment nous utilisons vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont utilisés pour vous offrir des produits et services et pour améliorer nos activités d'exploitation. Ils sont notamment utilisés pour vérifier votre identité, tenir votre profil à jour et vous renseigner sur les caractéristiques des produits que vous avez auprès de nous. De plus, l'utilisation de vos renseignements personnels nous permet de vous offrir des conseils, d'évaluer votre admissibilité à certains produits, de tarifier nos produits, d'obtenir de la rétroaction sur notre service à la clientèle et de traiter les demandes de règlement ainsi que d'autres transactions financières. Cette utilisation nous permet aussi de vous protéger, tout comme nous, contre des risques, comme la cybercriminalité et la fraude, et de respecter nos obligations légales. Si vous avez fourni votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous l'utiliserons à des fins de déclaration fiscale. Votre NAS sert également à lier vos produits et à séparer vos renseignements de ceux d'autres clients ayant des noms semblables.

Avec qui communiquerons-nous les renseignements personnels. Nous transmettons vos renseignements personnels à d'autres personnes et organisations qui nous aident à administrer vos produits et à vous offrir des services. Cela comprend notamment votre conseiller et les personnes qui travaillent avec lui, nos filiales canadiennes et d'autres organisations qui nous offrent des services, comme des fournisseurs d'examen paramédicaux, des vérificateurs de demandes de règlement, des laboratoires médicaux, MIB, LLC. et des médecins examinateurs indépendants. Nous pouvons aussi divulguer vos renseignements à des fournisseurs de services technologiques, à d'autres institutions financières, à d'autres compagnies d'assurance et de réassurance, et à des agences d'évaluation du crédit. Dans le cadre de nos activités quotidiennes, vos renseignements personnels peuvent être communiqués à des ministères et organismes gouvernementaux. Ils peuvent également être communiqués à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence. Nous prenons au sérieux la protection de vos renseignements personnels et nous ne les vendrons jamais à qui que ce soit.

Vous êtes en contrôle de vos renseignements personnels. Nous respectons vos préférences en matière de protection des renseignements personnels et nous nous y conformons lorsque nous les utilisons. Tout au long de votre relation avec nous, vous pouvez choisir la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés en mettant à jour vos préférences dans votre compte en ligne à l'adresse canadalife.com/fr/acceder ou en présentant une demande par l'entremise de notre centre de protection des renseignements personnels à l'adresse canadalife.com/fr/nous-joindre/compagnie/protection-des-renseignements-personnels. Vous pouvez notamment déterminer si vous souhaitez recevoir des sondages sur l'expérience client et si votre NAS peut être utilisé à d'autres fins que la déclaration fiscale. Vous pouvez aussi préciser si et comment vous voulez recevoir des informations et des offres de la Canada Vie, en fonction des renseignements personnels que nous recueillons auprès de vous tout au long de votre relation avec nous. Vous pouvez également exercer d'autres droits relatifs à la protection des renseignements personnels, tel qu'accéder à vos renseignements personnels ou les corriger, en présentant une demande à cet effet par l'entremise de notre centre de protection des renseignements personnels.

Si vous décidez de retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels dont nous avons besoin pour vous fournir des services et nous acquitter de nos obligations légales, nous pourrions ne plus être en mesure de continuer à vous fournir des produits et services.

Vous voulez en savoir plus? Rendez-vous à canadavie.com/confidentialite.

5. Autorisations et consentements

Dans la présente section, les références à *je*, *moi*, *mon* et *mes* comprennent, en plus du demandeur, le bénéficiaire, si le bénéficiaire n'est pas le demandeur. Dans ce cas, le demandeur donne les autorisations et consentements au nom du bénéficiaire.

- Je vous autorise à obtenir un rapport sur le consommateur ou un rapport de solvabilité pour les besoins d'identification, si je ne vous ai pas fourni d'autres pièces d'identité jugées suffisantes par La Canada Vie d'être suffisantes.
- Si j'agis en qualité de plus proche parent ou de liquidateur/exécuteur, et aux fins de ce qui précède, j'autorise également tout médecin, tout praticien, tout hôpital ou autre établissement médical ou paramédical, toute compagnie d'assurance, MIB Inc., le Bureau des véhicules automobiles ou tout autre organisme, tout autre établissement ou toute autre personne ayant des renseignements sur l'assuré décédé (indiquer son nom) :

à transmettre à la Canada Vie, à ses réassureurs ou à toute personne ou à toute entité agissant en son nom lesdits renseignements (y compris les copies versées au dossier), et à ce que les destinataires de tels renseignements les recueillent.

- Je reconnais être au courant des raisons pour lesquelles les renseignements visés par mes autorisations et consentements s'avèrent nécessaires, ainsi que des avantages procurés par les autorisations ou les consentements et des risques encourus par le fait de ne pas donner ces autorisations ou ces consentements. Ces autorisations et consentements prendront effet à la date de signature du présent formulaire et prendront fin lorsqu'ils ne seront plus requis. Ils pourront être révoqués en tout temps par avis écrit ou électronique à la Canada Vie, sous réserve de restrictions ou de considérations juridiques ou contractuelles.
- Toute reproduction des consentements et autorisations précités sera aussi valide que l'original.
- Avis relatif à la fraude : Toute déclaration fautive, incomplète ou trompeuse faite sciemment à une compagnie d'assurance dans le but de frauder ou de tenter de frauder la compagnie constitue une infraction en vertu de la loi. Cette infraction est passible d'amende, de refus des prestations ou de réparation civile ou de condamnation au criminel.
- Le fait que la compagnie fournisse le présent ou d'autres formulaires de demande au demandeur ne signifie pas qu'elle reconnaît sa responsabilité ou qu'elle renonce à ses droits.

Êtes-vous le liquidateur/l'exécuteur? Oui Non

6. Signatures

Je comprends que mes renseignements personnels seront recueillis, utilisés et divulgués comme il est indiqué ci-dessus.

Signature du demandeur X	Date (jour/mois/année)
---	------------------------

Conseiller – Remplir seulement si vous faites affaire avec un conseiller

Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis sont complets et exacts.

Lorsque l'identité d'un particulier doit être vérifiée dans ce formulaire, j'atteste que j'ai :

- Vérifié que les pièces d'identité avec photo étaient bien authentiques, valides et à jour, ou
- Joint un formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo (F46-10771)* dûment rempli, le cas échéant

Date de la vérification de l'identité (jour/mois/année)	Signature du conseiller (requis seulement si l'identité a été vérifiée) X	
Nom du conseiller	Numéro du centre financier	
Adresse du conseiller	Retourner le chèque aux fins de livraison? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Retournez les pages 1 à 5 dûment remplies avec les documents justificatifs à la Canada Vie :

<input type="checkbox"/> Demandes de règlement, Vie, T-006 <input type="checkbox"/> Demandes de règlement, Gestion du patrimoine, T-424 255 av Dufferin London ON N6A 4K1	Pour les demandes de règlement à acheminer au bureau du Québec, envoyez les documents à l'une des adresses courriel ci-dessous. Demandes de règlement, Vie : Quebec.DeathclaimsAdm@canadavie.com Demandes de règlement, Gestion du patrimoine : DCLIRISMTL@canadavie.com	Demandes de règlement, M-1120 1350 boul René-Lévesque O Montréal QC H3G 1T4
--	---	---

7. Lignes directrices importantes concernant la soumission de votre demande

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide relativement à la preuve de sinistre, ou que le décès est survenu à l'extérieur du Canada et des États-Unis, veuillez communiquer avec votre conseiller en sécurité financière, le service Demandes de règlement, Gestion du patrimoine ou le service Demandes de règlement, Vie. Des frais pourraient être exigés pour obtenir des preuves de décès. Il incombe au demandeur de les acquitter.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires (p. ex. déclaration du médecin traitant, dossier du médecin, dossier d'assurance-maladie provincial, renseignements sur la fiducie) à sa discrétion.

Déclaration du demandeur

- La déclaration doit être dûment remplie par le ou les bénéficiaires désignés ou le représentant de la succession, le fiduciaire, la partie soumettant la demande au nom d'un ou de bénéficiaires ou le signataire autorisé de la société.
- Si le bénéficiaire est une succession ou une autre entité, le signataire autorisé inscrit en caractère d'imprimerie le nom de la succession ou de l'entité, signe la déclaration, indique son nom et son titre dans l'organisation et, dans le cas d'une société, appose le sceau de l'entreprise ou de l'entité.
- Si le demandeur est incapable d'écrire, deux témoins plutôt qu'un seul doivent attester sa marque.
- Pour les demandes de règlement de 10 000 \$ et plus (consultez les instructions) la vérification de l'identité est requise en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du Canada.
- Pour les demandes de règlement de 100 000 \$ et plus (consultez les instructions) la détermination du statut de personne politiquement vulnérable (PPV) est requise en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du Canada.

Preuve de décès (demandes de règlement d'assurance seulement)

Si tous les énoncés qui suivent s'appliquent à toutes les polices :

- Le décès est survenu plus de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès n'est pas un homicide
- La demande de règlement n'est pas effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

Alors veuillez fournir l'un des documents suivants :

- Déclaration du directeur de funérailles
- Certificat de décès de la province (au Québec, la copie de l'acte de décès)
- Déclaration du médecin
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

Si au moins l'un des énoncés parmi les suivants s'appliquent à au moins une police :

- Le décès est survenu moins de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès est un homicide
- La demande de règlement est effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

Alors veuillez fournir :

- Déclaration du médecin, remplie par le dernier médecin traitant
- Au Québec, soumettre également la déclaration du directeur des funérailles ou une copie de l'acte de décès

Décès à l'étranger

Communiquez avec le siège social ou le centre administratif du Québec pour prendre connaissance des autres exigences.

Mort violente

Si le décès n'est pas attribuable à une cause naturelle, veuillez fournir :

- Toutes les coupures de journaux dont vous disposez relatant les circonstances du décès
- Le nom, le numéro de téléphone et la division du policier chargé de l'enquête

Preuve de décès (demandes de règlement de gestion du patrimoine seulement)

Veuillez fournir l'un des documents suivants :

- Déclaration du directeur des funérailles
- Certificat de décès de la province
- Au Québec, une copie de l'acte de décès
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

Bénéficiaire de la succession

Si le montant de la demande de règlement est inférieur ou égal à 100 000 \$:

- Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès.

Pour les polices non enregistrées, si le montant de la demande de règlement est de 10 000 \$ ou plus, et pour toutes les autres polices si le montant de la demande de règlement est supérieur à 100 000 \$:

- Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès ainsi qu'une copie du dernier testament de la personne décédée, s'il existe, ou, s'il n'y a pas de testament, la désignation de l'administrateur ou du liquidateur / de l'exécuteur).

Si la personne décédée n'a pas laissé de testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par l'administrateur
- Une copie notariée des lettres d'administration

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par les héritiers de la personne décédée
- Une déclaration d'hérédité nommant les héritiers légaux effectuée en présence d'un notaire (la déclaration d'hérédité peut être remplie par un avocat si elle ne doit pas être inscrite au *registre des droits personnels et réels mobiliers*)
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

Bénéficiaire de la succession (suite)

Si la personne décédée a laissé un testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par un des liquidateurs / exécuteurs
- Une copie notariée du plus récent testament et des lettres d'homologation

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par le liquidateur
- Si le testament a été préparé par un notaire, une copie notariée du testament doit également être fournie; pour les autres types de testament, (p. ex. le testament olographe et le testament devant témoin), les lettres d'homologation sont requises
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

Autres situations

D'autres exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient devoir être satisfaites pour d'autres produits d'assurance, selon les directives de la Canada Vie

Si le bénéficiaire est décédé, veuillez soumettre :

- Une preuve de décès

Si le bénéficiaire est un mineur, veuillez soumettre :

- Au nom du bénéficiaire mineur, le présent formulaire rempli par le fiduciaire ou par le tuteur aux biens du mineur légalement désigné ou, au Québec, par le ou les tuteurs au nom du mineur (si aucune désignation de fiduciaire valide n'existe)
- Le certificat de naissance du bénéficiaire mineur (lorsqu'il est requis pour confirmer la date de naissance)
- Une copie notariée de l'ordonnance de la cour nommant le tuteur aux biens ou le tuteur; une copie notariée de l'acte de fiducie, le cas échéant
- Au Québec, le présent formulaire rempli par les tuteurs légaux du mineur (soumettre une copie du certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil)

Si vous êtes titulaire d'une procuration ou mandataire, veuillez soumettre procuration, veuillez soumettre :

- Le présent formulaire rempli par procuration au nom du bénéficiaire
- Une copie notariée de la procuration ou du mandat faisant foi de la désignation et une confirmation écrite que la procuration ou le mandat n'a pas été modifié ni révoqué (une preuve à l'appui peut être requise)

- En cas d'inaptitude du bénéficiaire, le mandat (au Québec) doit être homologué par le tribunal ou être fait par acte notarié

Cession de la police

Si une police fait l'objet d'une cession et qu'aucune Rétrocession n'a été reçue, les sommes dues seront versées comme suit :

- À l'extérieur du Québec : par chèque à l'ordre du cessionnaire (créancier) et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires
- Au Québec : par chèque à l'ordre du créancier hypothécaire et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires

Pièce d'identité

Particuliers

- Pièce d'identité avec photo : vérification de l'identité en personne au moyen d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement qui est authentique, valide et à jour
- Méthode à processus double d'identification : information provenant de deux sources fiables et à jour permettant de confirmer une combinaison du nom et de l'adresse, du nom et de la date de naissance ou du nom et d'un compte financier (p. ex., facture d'électricité, relevé bancaire, avis de cotisation, copie d'une pièce d'identité avec photo), remplir un formulaire *Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo* (**F46-10771**)

Succession ou autre entité

Succession : documents pouvant être utilisés pour confirmer l'existence :

- Document de succession (par exemple, le dernier testament de la personne décédée, ou, s'il n'y a pas de testament, la désignation de l'administrateur ou du liquidateur / de l'exécuteur), accompagné de la preuve de décès

Autre entité : documents pouvant être utilisés pour confirmer l'existence :

- Rapport de profil de la société
- Certificat de constitution en société
- Certificat attestant l'existence de la personne morale
- Document qui doit être déposé annuellement aux termes de la loi provinciale régissant les valeurs mobilières
- Rapport annuel publié signé par un cabinet d'audit
- Lettre ou avis de cotisation émis par un gouvernement provincial, territorial ou fédéral ou par une collectivité locale
- Contrat de société
- Statuts constitutifs
- Tout autre document similaire permettant de vérifier l'identité de l'entité



Consultez canadavie.com

Numéro sans frais : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.